

Image not found or type unknown



manutention sans équipement individuel

Par **equynox**, le **08/10/2012** à **13:25**

Bonjours , je suis dans la vente en periculture et dans mon contract , il est indique que je suis vendeuse mais egalement que je peux de temps en temps etre affecter au dechargement du camion pour y manutentionner des marchandises . Ma question est la suivante , mon patron peux t il me demander ce double emploi en sachant que je n'ai pas eu de formation pour la manutention ??Et mon marie me dit qu'il me faudrai au minimum des EPI (Equipement de Protection Individuel) que je n'ai pour effectuer ce travail.

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **08/10/2012** à **13:40**

Bonjour,

Effectivement, l'employeur devrait veiller à votre sécurité et par ailleurs vous fournir les EPI...